

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **PLACE DU WHITE STAR**
Identité du demandeur : **COMMUNE DE WOLUWE - SAINT - PIERRE**
AVENUE CHARLES THIELEMANS 93 à 1150 BRUXELLES
Objet de la demande :
- Permis d'urbanisme : **CONSTRUIRE DE NOUVEAUX VESTIAIRES ET DE NOUVEAUX LOCAUX
SANITAIRES**
Nature de l'activité principale : Equipement d'intérêt collectif
Zone : Zone d'habitation à prédominance résidentielle - ZICHÉE
Plan particulier d'affectation du sol : VIII/2 - AR 24.11.1975
Motifs principaux de l'enquête : **Application de l'article 155§2 du Code Bruxellois de l'Aménagement du
Territoire (COBAT) :**
**dérogation au Plan Particulier d'Affectation du Sol « n°VIII/2 Ilot de White
Star-rue Kelle » en ce qui concerne l'implantation**
Application de la prescription 1.5.2° du plan régional d'affectation du sol :
modification des caractéristiques urbanistiques

L'enquête publique se déroule du **07.10.2011** au **21.10.2011**

La réunion de la Commission de Concertation est fixée au **17.11.2011** à la maison communale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'Administration communale (service Urbanisme - 2ème étage) :

- Du lundi au vendredi : le matin entre 8 h 30 et 12 h 00
- Le jeudi entre 16 h 00 et 20 h 00

Exclusivement sur rendez-vous entre 19 h.00 et 20 h.00 (accès par le garage après 19 h. 00).

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale le mardi et le jeudi matin entre 8h30 et 12h30 ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/773.06.33.

Les observations et réclamations au sujet de ce dossier peuvent être adressées :

- par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : avenue Charles Thielemans, 93, 1150 Bruxelles, au plus tard le : **21.10.2011**
- au besoin, oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet, à la Maison communale, le jeudi entre 8 h. 30 et 12 h. 00.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à être entendue par la Commission de Concertation.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

A Woluwe-Saint-Pierre, le **03.10.2011**

Le Secrétaire communal,

Georges MATHOT,

Par le Collège :

Le Bourgmestre,

Willem DRAPS